



# RAPPEL

## Le salarié multi-employeurs



### OBLIGATIONS DU SALARIÉ

Vérifier qu'il n'est pas tenu par une obligation d'exclusivité formalisée par son contrat de travail

Prévenir son employeur du cumul d'emplois

Respecter la réglementation en matière de durée maximale de travail et de temps de repos

### OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR

Assurer la santé et la sécurité du personnel qu'il emploie

Informer le salarié de ses obligations

Vérifier que le salarié les respecte



Durée maximale quotidienne : **10 heures**  
Durée maximale hebdomadaire : **48 heures**  
(44 heures en moyenne sur 12 semaines consécutives)

*À comparer avec la CCN applicable*



Temps de repos quotidien : **11 heures**  
Temps de repos hebdomadaire :  
**35 heures**

*À comparer avec la CCN applicable*



Formaliser les obligations du salarié par un **écrit contresigné** (contrat de travail, avenant, note de service ou courrier remis en main propre contre décharge) dans lequel il atteste être par ailleurs informé des sanctions en cas de manquement

**L'informer des sanctions qu'il encoure**

**Assurer le suivi du bon déroulé de ce cumul** tout au long de la relation de travail